



Bulletin de cotisation 2018

N.B: le paiement de votre cotisation à l'association s'intègre au plan comptable dans les charges déductibles à l'IS (Compte 628100 - cotisations diverses). Un reçu vous sera adressé.

Merci d'adresser ce bulletin par courrier à : Association des entreprises de l'actiparc de Grézan, 12 rue de la République - 30000 Nîmes et joindre un chèque à l'ordre de l'association des entreprises de l'actiparc de Grézan d'un montant de : (cochez le montant correspondant)

- 100 €, pour moins de trois salariés
- 150 €, entre 3 et 10 salariés
- 200 € entre 11 et 35 salariés
- 300 € pour plus de 35 salariés

Afin que nous puissions actualiser votre inscription sur le site Internet de l'association et son espace adhérent, merci de renseigner les informations ci-dessous.

Raison sociale :

Adresse de l'entreprise :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Email générique de l'entreprise :

Site web :

Nombre de salariés :

Nom du responsable :

Prénom du responsable :

Qualité du responsable :

Email direct du responsable :

Activité de l'entreprise (en quelques mots) :

.....

Si vous souhaitez être contacté par la société Accès Sécurité pour des informations sur le gardiennage de la zone, merci de cocher ici